

Romans le 20 Janvier 2022

AVIS CFDT Romans sur évolution du Règlement Intérieur

Le **CSE** est consulté, ce jour, sur le projet d'évolution du règlement intérieur de l'établissement suite à l'annexion du code de conduite et conformité voté en CSEC mais aussi sur la mise à jour des règles d'accès au site et sur la tenue vestimentaire

- Concernant le **Code de conduite et conformité** : cette nouvelle version (celle de 2019 ayant été retoquée) est plus épurée mais reste un catalogue des règles difficiles à appréhender, anxiogènes qui conduisent à sanction en cas de non-respect. Pour la CFDT Romans les enjeux principaux sur ces sujets sont la sensibilisation, l'accompagnement des salariés et non la sanction.

- **mise à jour des règles d'accès au site :**

Les points ajoutés se reportent plus à des règles d'organisation qu'à des obligations en terme de santé et sécurité, ou à des rappels à la loi.

Les contrôles d'accès au site avec contrôle des sacs et ouverture de la veste doivent rester aléatoire.

Au sujet du parc de stationnement, la phrase concernant le sens de stationnement est inutile puisque le respect des panneaux est déjà indiqué. De plus, la direction est non responsable de ce qui se passe sur ce parking mais peut imposer un sens de stationnement.

Tenue vestimentaire :

La subjectivité des phrases suivantes :

« Les salariés doivent avoir en toute circonstance un comportement et une tenue convenable. » et
« Tout acte de prosélytisme ou tout abus dans la liberté d'expression, visant à manifester des convictions politiques philosophiques ou religieuses, est prohibé au sein de l'établissement. »

ne sont pas en lien à une nature de tâches à accomplir ,ni proportionné au but recherché par l'employeur, ne respectent donc pas l'article L1321-3 du code du travail.

Nous ne comprenons pas l'insertion du paragraphe 1.3 affectation sous le régime de la défense.

Au-delà de l'insertion du code de conduite et conformité, les autres ajouts constituent une multitude de règles qui n'apportent rien en terme de sécurité santé mais qui permettent d'appliquer des sanctions.

Pour toutes ces raisons les élus CFDT se prononcent contre ses ajouts au règlement intérieur.